

RÉPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité- Justice-Travail

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE

PROCES VERBAL DE CONSTAT D'INSUFFISANCE DE
PLIS

Objet de la Demande de Renseignements et de Prix
ACQUISITION D'UNE CHAINE DE MESURE RNI

JUILLET 2021

Procès-verbal d'ouverture des plis

Objet : Dossier d'appel à candidature N° F_DCT_768981 du 30 juin 2021 relatif à l'acquisition d'une chaîne de mesure RNI (Rayonnement Non Ionisant).

Mode de passation : **Demande de Renseignements et de Prix (DRP)**

L'an deux mil vingt et un et le mardi 13 juillet à 10 heures 30 minutes, dans la salle de conférence du Secrétariat Exécutif de l'ARCEP BENIN, sis au 2^{ème} étage de l'immeuble MAERSK HOUSE, Zone OCBN, lot 531, 01 BP 2034 Cotonou (BENIN), le Comité d'Ouverture et d'Evaluation (COE) a procédé à l'ouverture des plis relatifs à **l'acquisition d'une chaîne de mesure RNI (Rayonnement Non Ionisant).**

Le dossier d'appel à candidature de marché a été validé par la Cellule de Contrôle des Marchés Publics le 29 juin 2021 et a fait l'objet d'une publication à la préfecture du Littoral et sur le tableau d'affichage le 30 juin 2021. La date limite de remise des offres était fixée au mardi 13 juillet 2021 à 10 heures précises.

Ont pris part à cette séance les membres du comité d'ouverture et d'évaluation, conformément à la note de service N° 019/ARCEP/PRMP/SPMP/GU/2021 du 28 juin 2021.

Il s'agit de :

- **Président** : M. Geoffroy A. ATCHOKOSSI, PRMP
- **Rapporteur** : Madame Noelly HOUNDEBASSO, SPMP
- **Membres** :

Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
ARCEP BENIN	M. Emmanuel NICOUÉ	DAF	-
ARCEP BENIN	M. Gildas Isséré HOUÉHOU	DJPC	-
ARCEP BENIN	M. Jacob Chabi ALOH	C/UC	-

A également pris part à cette séance, la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'ARCEP BENIN, représentée par Monsieur Vital Simplicie CHANHOUN.

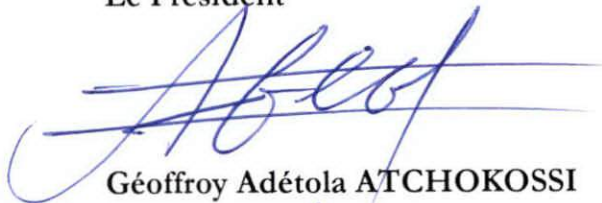
Le Président du Comité d'ouverture et d'évaluation a ouvert la séance et a informé que sur les cinq (05) candidats ayant obtenu le dossier, aucun pli n'a été reçu aux date et heure limites fixées. Le minimum de trois (03) plis requis n'a pas été atteint.

Conformément aux dispositions de l'article 15 alinéa 2 du décret n°2020-605 du 23 décembre 2020, un nouveau délai de trois (03) jours ouvrables sera donc ouvert pour le dépôt des offres à partir de la date de publication du nouvel avis d'appel public à candidature.

La séance qui a effectivement débuté à 10 h 30 mn, a été clôturée à 11 heures 16 minutes.

Fait à Cotonou, le 13 juillet 2021

Le Président

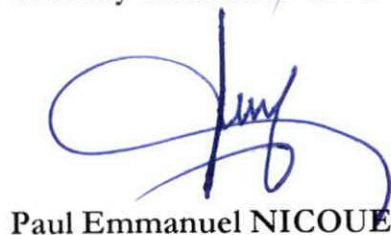


Géoffroy Adétola ATCHOKOSSI

Le Rapporteur



Noelly HOUNDEBASSO



Paul Emmanuel NICOUÉ

Les membres



Gildas Isséré HOUEHOU



Jacob Chabi ALOH

La Cellule de Contrôle des Marchés Publics



Vital Simplicie CHANHOUN